

Formation des professeurs des Ecoles (PE) stagiaires

Année scolaire 2010-2011

Inspection académique de la Haute-Saône

Etape 1 : Journée d'accueil

27 Août 2010

- **Présentation de la formation**
 - aspects institutionnels :
 - Enjeux du système éducatif
 - Statut et obligations du fonctionnaire
 - aspects réglementaires : schéma organisationnel des 12 semaines
 - aspects administratifs
 - présentation du site académique dédié aux stagiaires : mallette numérique

Journée d'accueil (suite)

- Forum des organismes mutualistes : MAIF, MGEN
- Regroupement par circonscription
 - présentation des lieux d'exercice
 - recensement des besoins de formation

Etape 2 :

Immersion dans une école

- Une affectation pour l'année
- Un statut de remplaçant
- Un accueil jusqu'à La Toussaint dans la classe d'un Professeur des Ecoles Maître Formateur (PEMF) ou d'un Maître d'Accueil Temporaire (MAT)

- Un compagnonnage :
 - prise de responsabilité progressive de la classe
 - entretiens formatifs avec les PEMF, à minima une visite obligatoire d'un PEMF
- Une journée de regroupement, le vendredi 22 octobre
 - regroupement par cycle
 - animation par les PEMF
 - préparation du premier remplacement

Etape 3 : des remplacements longs en responsabilité

- De novembre à la fin de l'année scolaire
- Toutes classes sauf CP, CM2, classe spécialisée, isolée et postes fractionnés
- 10 visites conseil de 3 heures par des PEMF et conseillers pédagogiques (CP)
- Un référent unique par stagiaire, son tuteur, un PEMF
- Trois regroupements de supervision par un DEA

Etape 3 bis

- Participation aux animations pédagogiques incontournables de circonscription
- Participation volontaire aux animations pédagogiques des autres circonscriptions
- Remédiations éventuelles
 - retour dans la classe d'un PEMF en école d'application
 - ateliers thématiques selon les difficultés
 - visites supplémentaires

Etape 3 bis (suite)

- Regroupement spécifique d'une semaine : apports didactiques et pédagogiques ouverts aux contenus CP et CM2, classes à plusieurs niveaux
- Participation volontaire aux conférences hors temps scolaire, sur des thèmes transversaux

Etape 4 : validation et titularisation

- Rapport du tuteur
- Rapport de l'inspecteur (si nécessaire)
- Avis circonstancié de l'inspecteur
- Proposition de validation par le jury académique
- Titularisation au 1er septembre 2011, sous réserve d'évaluation positive par le Recteur